

Championnat individuel du Val de Marne

Qualifications pour le championnat de la ligue

I. Préambule

Les championnats du Val de Marne sont ouverts aux licenciés (Lic. A) Val de Marnais ayant un Elo inférieur à 2200. Ces championnats sont qualificatifs pour le championnat de la ligue IDF.

Les dates de ces championnats/qualifications ne doivent pas coïncider avec celles du Championnat de France des clubs et Championnat du Val de Marne des clubs ni avec celles du Championnat de France des clubs jeunes et Championnat du Val de Marne des clubs jeunes.

II. Organisation générale

Les conditions minimums nécessaires pour qu'un championnat individuel départemental puisse être considéré qualificatif pour le championnat de Ligue individuel sont les suivantes :

1. Etre organisé avant le 1er mai de la saison en cours.
2. Comporter un minimum de 6 rondes (5 rondes si cadence Fide).
3. Avoir une cadence pour chaque joueur d'au moins 1h KO.
4. Se dérouler dans le département.
5. Etre homologué par la F.F.E. ou par la Ligue d'Ile-de-France.
6. Avoir été à l'avance annoncé à tous les clubs du département comme championnat individuel qualificatif de ce département.
7. A l'issue des résultats des championnats départementaux, est qualifié le premier joueur de chaque département satisfaisant aux conditions suivantes :
 - a. Etre de nationalité française, ou, s'il est étranger, résidant depuis au moins deux ans en France et licencié depuis au moins deux ans à la F.F.E.
 - b. Etre licencié dans leur département pour la saison en cours.
 - c. Avoir un ELO inférieur à 2200 à la date du championnat départemental.
 - d. Ne pas être déjà qualifié d'une autre façon pour le championnat de France (accession).
8. Le club organisateur choisit son ou ses arbitres en accord avec la règle définie ci-dessus.
9. L'arbitre principal pour ce championnat qualificatif est de niveau 3 (AF 3) minimum. Il doit appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent document, du contrôle des licences au respect des cadences.

III. Tournois

Il est possible que ce championnat fasse partie intégrante de plusieurs tournois par catégorie d'élo. Le titre du champion du département du Val de Marne est attribué au 1^{er} du tournoi le plus fort.

a) Cadences

Il est impératif de choisir une cadence lente

- soit homologuée FFE
- soit de préférence homologuée FIDE

Pour la cadence FFE le minimum étant de 60 min KO ou cadence Fischer équivalente.

Pour la cadence FIDE le minimum étant de 60 min + 30 secondes par coup ou cadence classique équivalente.

b) Classement

Le classement est d'abord établi au nombre de points.

L'attribution du titre de champion du Val de Marne ainsi que le choix du bénéficiaire de la participation aux qualifications Ligue IDF, s'effectue après le départage indiqué dans le règlement intérieur du tournoi. Par défaut le départage s'opère selon la règle du Buchholz (éventuellement tronqué). En cas de nouvelle égalité, le départage s'effectue par le calcul de la performance.

IV. Réalisation

Ces tournois se déroulent sous l'égide du Comité Départemental du Val de Marne qui en confie l'organisation à un club Val de Marnais après validation de candidature.

Dans ce cadre, le club organisateur respecte et applique les consignes du Comité. Celles-ci sont rappelées ci-après.

- a) Il prévient au moins un mois à l'avance le comité départemental de la date et du lieu de l'organisation du championnat.
- b) Il rédige l'affiche informative et la transmet par mail au responsable technique du département pour vérification et diffusion. Celle-ci doit parvenir, par mail, aux clubs au moins 3 semaines avant la ou les date(s) retenue(s).
- c) il doit s'assurer des bonnes conditions de jeu en retenant une salle de jeu suffisamment spacieuse pour permettre le bon déroulement des tournois.
- d) Les jeux (tapis + pièces) et pendules sont fournis par le Comité départemental selon les règles de prêt en vigueur.
- e) Le club organisateur se procure les trophées et récompenses gravées à la date du tournoi et qui sont remis aux vainqueurs. Les frais sont remboursés par le Comité sur justificatifs.
- f) Il se charge de recevoir le montant des inscriptions et d'en transmettre la recette avec la liste nominative des participants au Comité départemental.
- g) Les frais d'arbitrage payés par le club organisateur sont remboursés par le Comité sur justificatifs.
- h) A l'issue du tournoi, il transmet la grille américaine, la liste des qualifiés comprenant leur adresse et leur numéro de téléphone avant le 1^{er} mai de la saison en cours à l'adresse mail de la ligue: **ligue@idf-echecs.com**

En complément de ces règles, le club organisateur est libre de proposer tout service de restauration.